

Département de la Loire

CCAS de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil d'administration du CCAS
Session ordinaire en mairie
05 JUIN 2023
19 heures 30

OBJET :

DCA 05/06/2023 N° 2
AIDE COMPLÉMENTAIRE A L'UKRAINE –
CONCOURS FINANCIER AU CCAS DE
ROANNE

Le Président certifie :

1- que la convocation de tous les membres en exercice a été faite le 31 mai 2023 conformément à l'article R.123-16 du Code de l'Action sociale et des Familles ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la mairie selon les formes et délais prescrits par la loi ;

2- Que le nombre des membres en exercice au jour de la séance, était de 11 sur lesquels il y avait 11 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Gérard MIGNARD - Patricia VILLA - Sabine DERVIN - Daniel MOUSSERIN - Renée GUERIN - Florence FOREST - Bernard BESSEY - Sylvie BAS - Martine BESSEY

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Patricia VILLA

AIDE COMPLÉMENTAIRE A L'UKRAINE – CONCOURS FINANCIER AU CCAS DE ROANNE

Considérant la situation en Ukraine et la nécessité de continuer à accompagner les familles ukrainiennes dans le Roannais.

Considérant la capacité juridique et logistique du Centre Communal d'Action Sociale de Roanne de centraliser le concours financier des communes et de constituer un fond de solidarité.

Vu la réunion des Maires de l'arrondissement de Roanne du 1^{er} mars 2022 ainsi que celle du 28 mars 2023 avec l'approbation d'un concours financier de chaque commune à hauteur de quarante centimes par habitant.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Décide** d'apporter un concours financier à hauteur de quarante centimes par habitant, soit un montant de 568 € au fond de solidarité mis en place au CCAS de Roanne pour soutenir, accueillir, accompagner les populations touchées par la situation en Ukraine.

► **Décide** de verser le montant de ce concours financier au CCAS de Roanne.

► **Dit** que ce crédit sera prélevé du compte 6562 « aides » du budget du CCAS.

Le Président, le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Le Président du CCAS,
Gilbert VARRENNE,

La secrétaire de séance,
Patricia VILLA,

Publication en ligne le

CCAS
SAINT ROMAIN LA MOTTE
42640

